/

***Site Internet : trieux.net***

**N° 452**



**MAI 2022**



TRIEUX PRATIQUE

**HORAIRES DE LA MAIRIE**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h-12h et 15h-17h30

Mercredi 8h-12h

🕿 03 82 46 56 00 🖂 [accueil.trieux@orange.fr](mailto:accueil.trieux@orange.fr)

Site internet : trieux.net

En cas d’urgence hors horaires d’ouverture 07 57 00 15 10

**CITYALL** : L'application qui vous tient au courant des dernières actualités de votre ville.

HORAIRES D’OUVERTURE DE LA TRIOTHÈQUE : les mardis et vendredis de 16h30 à 18h et les mercredis de 13h à 14h30.

**CCAS :** Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie !

Le CCAS peut vous apporter de l’information, de l’aide et de l’orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Valentin HILS en mairie.

**RECENSEMENT MILITAIRE :** ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Avril, Mai et Juin 2006** cela vous concerne. Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en Mairie, entre leur 16ème anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d’identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr/)

**RENTRÉE 2022** : **Inscription à l'école JULES VALLÈS**

Les parents qui désirent inscrire leur(s) enfants (nés en 2019) à l'école de TRIEUX pour la prochaine rentrée de septembre 2022 peuvent se présenter en Mairie, munis du livret de famille, d’un justificatif de domicile et du carnet de santé. Ils obtiendront **un dossier d'inscription qui sera à déposer en Mairie.**

Par la suite, le directeur Arnaud BORDI contactera les familles pour finaliser l'inscription.

L’INTERCOMMUNALITÉ

**Site internet de la communauté de communes** [**www.coeurdupayshaut.fr**](http://www.coeurdupayshaut.fr/)

**SIRTOM**

03 82 20 22 00 Page FB : SIRTOM

Site internet : [www.sirtom.fr](http://www.sirtom.fr) 🖂communication@sirtom.fr

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37

Les administrés peuvent se rendre à la déchetterie avec leur véhicule personnel. **En revanche, les particulier camionnette ou remorque avec carte grise (+ de 500 kg de charge) RDV au siège du SIRTOM à Jarny pour faire établir une nouvelle carte d'accès sur présentation d'une carte grise à votre nom et d'une pièce d'identité : limité à 12 passages/an. Particuliers camionnette en location appelez le SIRTOM 48h avant le passage en déchèterie. Présenter le contrat de location au gardien et une pièce d'identité. Entreprise : l'accès à la déchèterie pour les entreprises est toujours interdit. Cependant, celles qui souhaitent évacuer leurs déchets végétaux et/ou de tout venant, pourront se rendre directement au quai de transfert situé rue Gustave EIFFEL à Jarny. La facturation sera établie en fonction du poids et du type de déchets apportés. Les utilisateurs ne respectant pas ses nouvelles conditions d'accès se verront systématiquement refusés l'entrée sur le site. Pour plus d'informations, contactez le SIRTOM.**

Notre déchèterie de Trieux est ouverte aux usagers **du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**. Le port du masque reste obligatoire afin d’accéder sur le site. La déchèterie est en mesure de reprendre l’huile de vidange et également les capsules de café Nespresso (sans passer votre carte magnétique à l’entrée).

**TRI SÉLECTIF** : Les mardis **03, 17** et **31 mai**.

**Rappel** : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif. L’ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille et les conteneurs poubelles rentrés dès que possible

COLLECTE DES VÉGÉTAUX : Les vendredis **13 et 27 mai.**

Collecte uniquement dans des poubelles rigides avec couvercle ouvert.

Un calendrier des dates de passage va vous parvenir dans votre boite aux lettres prochainement.

ÉCHOS DE LA CITÉ

COFFRETS ÉLECTRIQUES DÉGRADÉS

Votre coffret électrique est vraiment dégradé ? Contacter par mail la mairie pour le signaler et la municipalité se chargera de faire remonter l'information auprès des services appropriés à [mairie.trieux@orange.fr](mailto:mairie.trieux@orange.fr)

ARRÊTÉS DU MAIRE

**Dans le but de garantir la sécurité, la tranquillité et la salubrité, deux arrêtés ont été pris par le Maire :**

**- Toute personne promenant un animal devra être en possession d’un sac à crottes. Pour information des poubelles supplémentaires vont être installées.**

**- L’accès au City Parc installé Terrasses du Chevillon est interdit jusqu’à nouvel ordre, cela pour des raisons de sécurité et de tranquillité du voisinage. La municipalité étudie actuellement une solution pour régler ce problème récurrent.**

**Les services de gendarmerie sont avisés et toute personne ne respectant pas ces arrêtés pourra être soumise à une amende.**

**Commémoration de l’Armistice du 8 mai 1945 et Célébration de la Libération des Camps de Concentration :**

**DIMANCHE 8 MAI 2022**

Rassemblement au Monument aux Morts à **10h30**

Ouverture par l’Harmonie Municipale de Trieux

Remise de médaille

Verre de l’Amitié en Mairie

La population est vivement invitée

à participer à cette commémoration

**RÈGLES ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS**

**ATTENTION :** Les établissements ouverts au public (magasin, bureau, hôtel…) doivent être accessibles aux personnes handicapées. Les établissements recevant du Public (ERP) non conformes aux règles d’accessibilité doivent déposer en Mairie des demandes d’autorisation de travaux (CERFA N°13824\*04) ou permis de construire mise en conformité totale. La Mairie réceptionne ses dossiers et les envoie à la Direction Départementale des Territoires de Nancy ainsi qu’au service de l’incendie et sécurité (quand il le faut) pour instruction. Il en découle un avis (favorable ou défavorable) et c’est seulement après cet avis que l’établissement peut ou ne peut pas commencer les travaux et peut ou ne peut pas ouvrir.

L’accessibilité concerne les parties extérieures et intérieures du bâtiment.

Des dérogations à l’accessibilité des lieux sont prévues dans différents cas :

* Impossibilité technique,
* Contraintes liées à la conservation du patrimoine
* Disproportions manifestes entre les améliorations apportées par la mise en accessibilité et leurs coûts.

Pour toute ouverture d’établissement au public, veuillez prendre en compte les règles d’accessibilité sur le site du gouvernement : obligation d’accessibilité des ERP aux personnes handicapés (règles, dérogations, imprimés…)

Vous pouvez également retrouver toutes les informations sur : [www.accessibilitéhandicapé.fr](http://www.accessibilitéhandicapé.fr) ou [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

La Direction Départementale des Territoires est à votre écoute pour tous renseignements au 03.83.91.40.00

APICULTURE

Votre apiculteur de Trieux récupère les essaims d’abeilles et détruit les nids de guêpes. Renseignements au 06 24 78 41 88.

URBANISME

**Vos demandes de travaux et de permis de construire sur Trieux peuvent désormais être déposées par voie électronique sur l'adresse mail dédiée :** [**urbanisme.trieux@orange.fr**](mailto:urbanisme.trieux@orange.fr)

Avant de commencer vos travaux, contactez le service urbanisme de la communauté de communes de Cœur du Pays-Haut par mail à [urbanisme@coeurdupayshaut.fr](mailto:urbanisme@coeurdupayshaut.fr) ou au 03 82 21 73 11, qui instruit les dossiers et saura vous guider sur les démarches à suivre. Les informations et règlements sont en ligne sur le site de l'intercommunalité coeurdupayshaut.fr. Les demandes doivent être déposées en Mairie (renseignements au 03 82 46 56 00). Selon l'importance de vos travaux il faut un permis de construire ou une déclaration préalable en Mairie, laquelle est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol. Jusqu’à 20m², il vous suffit de faire une déclaration de travaux, au-delà de 20m² vous devez déposer une demande de permis de construire. À NOTER : Un prestataire qui vous propose une isolation sans demande de travaux préalable et avec versement d'acompte est fréquent. **Sachez que l'autorisation de travaux peut vous être refusée.** (Art R423-22 0 R423-49 et art R431-7 du code de l’urbanisme).

**A savoir** : Dans le cas de travaux de remplacement à l'IDENTIQUE, notamment des portes, des fenêtres ou encore des toitures (mêmes dimensions, mêmes couleurs et matériaux), et que ces travaux respectent le règlement du PLU, le code de l'urbanisme permet de ne pas déposer de demande de travaux. En cas d'incertitude, contacter les services d'urbanisme de la Mairie ou de la Communauté de Communes.

**Compte–rendu du CM du 12.04.2022**

**Présents :**

M. BARBERIO Antoine, M. BOSSI Yoann, Mme CIPRIANI Christiane, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DURLA Jocelyne, Mme FILLGRAFF Monique, M. GIANGRANDI Patrick, M. HENRY Pascal, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, Mme MANGEOT Nathalie, M. MARZEK Jean-Pierre, M. MENGHI Marizio, Mme MILIZIANO Jennifer, M. RIANI Gérald, Mme SABBA Bériza, M. TELLIER Olivier, Mme THIRION-WATRIN Frédérique, M. TOMC Claude

**Procuration(s) :**

M. CERONE Antony donne pouvoir à M. TELLIER Olivier, Mme DELLES Nathalie donne pouvoir à M. HENRY Pascal, M. THOMAS Julien donne pouvoir à M. BOSSI Yoann

**Absent excusé(s) :**

Mme VAN MEEL Lucie

**Secrétaire de séance** : M. BOSSI Yoann

**Président de séance** : M. KOCIAK Jean-Claude

**Adoption du procès-verbal de la réunion précédente** : voté à la majorité (18 pour 4 abstentions)

M. Le Maire retire de l’ordre du jour les points 1- Co-organisation EDAT-Mairie et 11 - Projet d'achat des parcelles en vente de ligne SNCF.

**1 - Co-organisation EDAT-Mairie**

Retiré de l'ordre du jour

**2 - Création d'une commission PLUI**

Un groupe de travail composé de 6 membres va se pencher sur le Plan Local Urbanisme Intercommunal. Cette commission sera composée de :

\* Jean-Claude KOCIAK

\* Marizio MENGHI

\* Yoann Bossi

\* Claude TOMC

\* Pascal HENRY

\* Gérald RIANI

VOTE : Adopté à l'unanimité

**3 - Facturation Trieux-Info et dons**

M. Le Maire explique aux conseillers qu’à la suite du changement de trésorerie et pour être en concordance avec la loi il ne nous est pas possible d'envoyer gratuitement le Trieux ainsi que d’accepter les dons pour l’envoi mensuel du Trieux info. De ce fait il nous faut évaluer et voter. Le coût annuel pour un destinataire a été évalué à 30€/an (27€ de timbres et 3€ pour les enveloppes). De plus afin d'accepter des dons de différentes natures il nous faut délibérer.

La commune décide :

* D'accepter les dons en tous genres,
* D’établir le prix de remboursement de l'envoi du Trieux-Info à 30 € par an.

VOTE : Adopté à l'unanimité

**4 - Compte de gestion 2021**

Le compte de gestion est le document qui constitue la reddition des comptes du comptable à l’ordonnateur. Le compte de gestion est dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l’actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Le compte de gestion 2021 est identique au compte Administratif 2021.

VOTE : Adopté à l'unanimité

**5 - Compte Administratif 2021**

Le compte administratif est le document qui rend compte de l'exécution annuelle des opérations budgétaires de l'ordonnateur.

**INVESTISSEMENT**

Dépenses Prévu : 789 759,26

Réalisé : 397 752,08

Reste à réaliser : 315 885,67

Recettes Prévu : 789 759,26

Réalisé : 324 883,30 Reste à réaliser : 206 621,69

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses Prévu : 1 970 428,79

Réalisé : 1 450 754,59

Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu : 1 970 428,79

Réalisé : 1 931 580,13

Reste à réaliser : 0 ,00

**RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L’EXERCICE**

Investissement : - 72 868,78

Fonctionnement : 480 825,54

Résultat global : 407 956,76

Le conseil prend part au vote sous la présidence temporaire du 1er adjoint.

VOTE : adopté à la majorité (Pour : 17, Contre : 4, Abstention : 0)

**6 - Affectation du Résultat 2021**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de : 480 825,54€

- un déficit d'investissement de : 72 868,78€

- un déficit des restes à réaliser de : 109 263,98€

Soit un besoin de financement de : 182 132,76€

***DÉCIDE*** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : excédent 480 825,54€

Affectation complémentaire en réserve (1068) 375 000,00€

Résultat reporté en fonctionnement (002) 105 825,54€

Résultat d'investissement reporté (001) : déficit 72 868,78€

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 4)

**7 - Budget Primitif 2022**

L’adjoint en charge des finances précise que le poids de la dette reste important dans la commune. Cependant nous arrivons du plus en plus à fonctionner et assurer le cas échéant un autofinancement sur des investissements lourds et nous n'avons plus besoin de la ligne de trésorerie pour fonctionner. Notre trésorerie est restée positive tout au long de l'année 2021.

Nous relançons des investissements indispensables qui ont trop longtemps été différés (exemple : les toitures de la mairie et de la maison pour tous).

Ce projet de BP 2022 poursuit nos priorités budgétaires. Ainsi, ce budget traduit une maîtrise affirmée de nos dépenses de fonctionnement. En 2021, nous n’avons pas emprunté, cependant 232 000 euros de dettes ont été remboursés, diminuant significativement le stock de dettes (1 647 000 euros – 232 000 euros = 1 415 000 euros au 1er janvier 2022) d’où la réduction du paiement de nos intérêts d’emprunt qui se trouvent dans le budget fonctionnement. En 2022, il n’est également pas prévu d’emprunter. Même si les coûts de l’énergie ont été quasiment triplés nous projetons de continuer les projets de développement et de maintenance de nos infrastructures.

Un conseiller de la minorité souligne le coût des indemnités 62 370€, M. Le Maire explique que celles-ci sont inchangées.

Le BP 2022 s’équilibre en section d’investissement avec un montant de : 978 934.89 €

Et s’équilibre en section de fonctionnement avec un montant de : 1 700 061.98 €

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 18, Contre : 4, Abstention : 0)

**8 - Vote des taux des impôts locaux**

M. Le Maire annonce aux conseillers que les taux d’imposition restent inchangés.

Taux de référence 2021 Taux de référence 2022

Foncier bâti : 37.53 % 37.53 %

Foncier non bâti : 30.43 % 30.43 %

VOTE : Adopté à l'unanimité

**9 – Subventions aux associations 2022**

|  |  |
| --- | --- |
| A.C.C.A | 100 € |
| ACPG-CATM | 300 € |
| ADAVIE | 100 € |
| Art et Culture | 250 € |
| Association des Accidentés de la Vie | 50 € |
| Les Petites Mains | 530 € |
| A.S.T.T. | 2 300 € |
| Comité des Fêtes | 250 € |
| Cheval Bonheur | 100 € |
| Club Sourires et Loisirs | 500 € |
| CP2H (handball CCPH) | 200 € |
| Association des Donneurs de Sang | 200 € |
| E.I.M.P.H | 2 500 € |
| E.D.A.T | 3 500 € |
| Gardon Triotin | 250 € |
| Harmonie Municipale | 2 000 € |
| La Broquerie | 150 € |
| Les Restos du Cœur | 70 € |
| Sapeurs Pompiers | 1 270 € |
| Trieux63 | 100 € |
| La Triothèque | 1 550 € |
| Un Souffle, un Sourire | 100 € |
| Coopérative Scolaire | 2 100 € |

M. Le Maire informe le conseil qu’à la suite des mauvaises pratiques des dirigeants de L’ASTT, il souhaite amputer de 100 € la subvention leur étant accordée pour montrer que leur attitude ne laisse pas la municipalité indifférente.

Pour sensibiliser nos enfants aux gestes qui sauvent, la commune prendra à sa charge les frais de formation au PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1). Toutes les classes de notre école élémentaire sont concernées, les CM2 se verront remettre leurs certificats lors de la cérémonie de fin d’année. La facture sera réglée par la coopérative scolaire ce qui explique la subvention.

VOTE : à la majorité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 5)

**10 - Vœu relatif à la hausse du coût de l'énergie pour les communes**

M. Le Maire informe le conseil municipal de la sollicitation reçue en mairie sur la problématique de soutenabilité de la hausse spectaculaire sur le budget du coût de l’énergie pour les communes. Après concertation, le conseil municipal est favorable à la signature de ce vœu.

VOTE : Adopté à l'unanimité

**11 - Projet d'achat des parcelles en vente de ligne SNCF**

Retiré de l'ordre du jour

**12 - EPFG : programme pluriannuel avenant n°1 à la convention**

Le conseil municipal est sollicité pour autoriser le Maire à signer l’avenant n° 1 à la convention foncière n° F09FD400112 du 05.05.207 concernant la revalorisation du carreau de la mine

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 4)

**13 - Projet de délibération portant sur l'élaboration d'un nouveau projet médical et d'établissement pour Centre Hospitalier de Briey**

M. Le Maire explique le projet de délibération portant sur l’élaboration d’un nouveau projet médical et d’établissement pour le Centre Hospitalier de Briey.

Le conseil municipal demande que l’élaboration du projet médical et d’établissement fasse l’objet d’une large participation, et que soient associés à ces travaux, et respectés, les professionnels de santé, médicaux, paramédicaux et non médicaux, les représentants des organisations syndicales, les Élus et les représentants des usagers.

VOTE : Adopté à l'unanimité

**14 - Demande de subvention pour surveillance vidéo**

M. Le Maire explique le besoin de mettre de la vidéo surveillance à des points stratégiques de Trieux et demande l’autorisation de demander les subventions auprès des organismes compétents.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 18, Contre : 0 Abstention : 4)

**DIVERS :**

**Indemnités des élus Pour information**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Noms  Prénoms | Mandat ou fonction | Indemnités  (Sommes numéraires annuelles en €  et brut) | Avantages en nature |
| KOCIAK Jean-Claude | Maire | 16 335,47 | Néant |
| TELLIER Olivier | Adjoint au Maire  Vice-Président de l’Intercommunalité | 7 000,92  9 221,76 | Néant |
| DURLA Jocelyne | Adjoint au Maire | 7 000,92 | Néant |
| MENGHI Marizio | Adjoint au Maire  Vice-Président CRW | 7 000.92  3 738.60 | Néant |
| DELLES Nathalie | Adjoint au Maire | 7 000.92 | Néant |
| TOMC Claude | Adjoint au Maire  Vice-Président du SIRTOM | 7 000.92  5 511.96 | Néant |
| FILLGRAFF Monique | Conseiller Municipal Délégué | 3 733.80 | Néant |
| BOSSI Yoann | Conseiller Municipal Délégué | 700.08 | Néant |
| HENRY Pascal | Conseiller Municipal Délégué | 700.08 | Néant |
| CERONE Antony | Conseiller Municipal Délégué | 700.08 | Néant |
| LANDOWSKY Sylvie | Conseiller Municipal Délégué | 700.08 | Néant |
| BARBERIO Antoine | Conseiller Municipal Délégué | 700.08 | Néant |

ACTUALITÉS SANITAIRES

PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Dans la continuité de services de livraison pour les personnes en difficulté, l’aide à la livraison aux médicaments est maintenue jusqu’à une date indéterminée. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie.

MES CONSEILS COVID

Le ministère des Solidarités et de la Santé a conçu le site www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr dans le cadre de sa stratégie “Tester, Alerter, Protéger” de lutte contre l’épidémie de Covid-19. Ce site s’adresse à tout un chacun. Il offre des informations fiables, claires et à jour pour savoir comment agir au quotidien en fonction de l'évolution de l'épidémie et des règles sanitaires. Suivez le lien [www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr](http://www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr)

VEILLONS SUR NOS SÉNIORS

Les personnes âgées isolées peuvent se signaler en mairie. Beaucoup ne le font pas et malgré tout elles rencontrent bien souvent des difficultés et auraient besoin d’un coup de pouce. Un dispositif a été mis en place par la Croix Rouge. : Il s’agit d’un service d’écoute et de livraison solidaire où il suffit d’appeler un numéro unique : 09 70 28 30 00.

Le sénior isolé peut se faire connaître et demander de l’aide pour faire ses courses, aller chercher ses médicaments ou bien encore pour une écoute chaleureuse, bienveillante et réconfortante.

LE SAVIEZ-VOUS !

BRICOLAGE – JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l’aide d’outils ou d’appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h

- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

Lundi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00  
Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30  
Mercredi et Samedi : 9h00 à 12h00

Heure limite du dépôt du courrier : 15h15

Distributeur de billets : 24h/24

PERMANENCE DE L’ASSISTANTE SOCIALE

Le 2ème jeudi de chaque mois à la mairie de TUCQUEGNIEUX. Renseignements 03.82.21.92.31

OrneTHD, opérateur public local

6 et 7 mai - Journées Portes ouvertes – FIBRE OPTIQUE à ROMBAS de 9H à 13H. Renseignements sur ornethd.net

ÉTAT CIVIL

**Naissance :**

- Emma Claudine KOENIGSECKER née le 05/04/2022 à BRIEY.

La Commission de l’Information et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations

aux parents et souhaitent la bienvenue au nouveau-né

**Mariage :**

- Denis MATHIS et Virginie JEMPFER le 23/04/2022.

La Commission de l’Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux Jeunes Mariés.

**Décès hors commune :**

-Bernard Marie Henri ROOSZ né le 08/09/1951 à TRIEUX décédé le 01/04/2022 à NANCY.

La commission de l’Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.

**Une petite précision** : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n’inscrivons que les dates des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

LA VIE ASSOCIATIVE

LA PAROISSE ST JEAN L’ÉVANGÉLISTE

**Maison paroissiale** : 4 rue Lucien Michel 54560 Audun-le-Roman Permanences : les mercredis et samedis de 10h à 12h. Merci de contacter le 03 82 21 29 16 ou d'écrire un courriel à paroisse.sje@orange.fr pour tous renseignements.

**Les messes des dimanches 1er - 8 - 15 - 22 -29 mai et du jeudi de l'Ascension 26 mai seront célébrées à 9H30 en l'église Saint Donat d'Audun-le-Roman.**

**Les premières communions des enfants catéchisés en 2ème année se dérouleront le dimanche 12 juin en l'église Saint Martin de Trieux**.

LA TRIOTHÈQUE

**Bravo** aux 27 participants et participantes à notre concours de dessins de Pâques ! Vos œuvres étaient toutes plus belles les unes que les autres. **Félicitations** aux trois gagnant-e-s : ils / elles peuvent, si ce n’est pas encore fait, venir à la Triothèque retirer leur lot. **Merci** à toutes les personnes qui ont participé au vote : 87 votes ont été dépouillés (28 ont été déposés directement à la bibliothèque ; 59 ont été donnés via Messenger).

Notre **grainothèque** est installée ! Vous pouvez venir y piocher les graines que vous souhaitez semer dans vos jardins et les échanger contre celles que vous possédez déjà afin de les partager avec les personnes qui fréquentent la bibliothèque. C’est la période des semis : ne tardez pas !

Nous vous annonçons également que notre **vente privée** aura lieu le **dimanche 12 juin**. Vous aurez la possibilité d’acheter les livres en surplus ou les doublons de la bibliothèque. L’argent ainsi récolté sera réinvesti dans l’achat de nouveautés : pensez à indiquer vos envies du moment dans notre cahier de suggestions.

Enfin, les **nocturnes** du mois de mai auront lieu de 20h à 21h30 :

* le deuxième lundi du mois, à savoir le **lundi 09 mai**
* le dernier jeudi du mois, à savoir le **jeudi 26 mai**

**RELAIS DES ASSISTANTES**

**MATERNELLES INTERCOMMUNAL la « Mes-Anges »**

Inscriptions obligatoires avant chaque animation

🕿 09 67 42 49 23 ou [animram@coeurdupayshaut.fr](mailto:animram@coeurdupayshaut.fr)

Pour les parents employeurs et assistantes maternelles

**Jeudi 19 mai à 9h15 au périscolaire**

Pour la MAM

**Mardi 10 mai à 9h15 au périscolaire**

**Thème : Animaux Rigolos**

**CONCOURS DE FLÉCHETTES**

L'association de fléchettes **LA SQUADRA** organise **son traditionnel concours de fléchettes les 28 et 29 mai prochain.**

**Ouvert à tous et toutes**, celui-ci se jouera en individuel le samedi et en doublettes le dimanche. Plusieurs niveaux de compétition seront mis en place, des débutants aux joueurs plus aguerris.

Venez passer un moment convivial dans la bonne humeur !

Buvette et restauration sur place durant les 2 jours !

**PROGRAMME SEMAINE DE LA CULTURE**

**Du 9 au 14 mai 2022  
Égalité, Fraternité, Agissez**

L’Espace de Vie Sociale & le CTJEP Activ’ Jeunes, organise une semaine de la culture sur la Communauté de Commune Cœur du Pays Haut, du 9 au 14 Mai 2022, dans le cadre du projet Egalité Fraternité Agissez.

Une semaine avec des actions permettant l’accès à la Culture pour tous, un programme riche et varié pour les enfants, les adolescents, les adultes et les séniors de notre territoire.

*Evènement soutenu par la Ligue de l’Enseignement, le Pass Culture, L’Union Européenne, la Région Grand Est et sa Préfète, le Département et EVS Association Grandir Ensemble, la CAF, la MMH, Activ Jeunes, Les Francas et des villes et de la Communauté de Communes de cœur de Pays Haut.*

**Atelier Photographie pour les seniors** – Club Photo d’Anderny  
Lundi 9 mai

**Rester à quai** – Film avec les CM1 et CM2 de Piennes et de Joudreville  
Mardi 10 mai à 14h30 - Salle Jean Vilar de Piennes

**Qu’est-ce qu’on a TOUS fait au BON DIEU ?** Film de Philippe de Chauveron

Mardi 10 mai à 20H00 – Salle jean Vilar à Piennes - Tarifs : Plein : 6€ Réduit : 5,50€ Moins de 14 ans : 4,50€ sur [www.cravlor.fr](http://www.cravlor.fr)

**Ça c’est du propre !** Spectacle enfants et familles  
Mercredi 11 mai de 15h30 à 16h15 – Foyer Municipal de Mercy-Le-Bas – Théâtre du Paradis - Tarifs : Adulte : 3€ Enfant : 2€ - Inscription obligatoire jusqu’au 6 mai 2022

**C’est du propre** – Spectacle Ecole de Piennes  
Salle Jean Vilar à Piennes – Théâtre du Paradis

**Vernissage Exposition Multi-Art** – Réalisées par des personnes de tous âges selon différentes techniques – Buvette sur place et entrée libre   
Vendredi 13 mai de 17h à 21h – Salle des banquets à Joudreville

**Visite du Château de Malbrouck** – Visite et exposition de René Goscinni  
Samedi 14 mai – Départ en bus à 13h de l’EVS de Piennes et retour à 18h15 – Tarifs : Adulte : 10€ Enfant de -16 ans 5€ - Inscription avant le 6 mai

**Renseignements / Inscriptions** au 07 83 01 35 48 ou [evs@alpj-grandirensemble.fr](mailto:evs@alpj-grandirensemble.fr)



